

CERTIFICAT DE SPECIALISATION PLÂTRIER

Formation
éligible au
CPF



Bâtiment

Objectifs

Préparer l'obtention du diplôme CERTIFICAT DE SPECIALISATION - Certificat de spécialisation Plâtrier en exerçant ses compétences dans le domaine de la construction des bâtiments neufs ou en réhabilitation et de logements, de bureaux, de commerces ou de bâtiments industriels.

Contenus

Etude et préparation d'une intervention – Prendre connaissance et transmettre des informations liées à son intervention ; Décoder et analyser un dossier technique – Préparer et vérifier les matériels et les outillages, Approvisionner les matériels et les matériaux pour son intervention ; Réalisation, mise en œuvre. – Organiser son poste de travail – Sécuriser son intervention – Réaliser la vérification journalière de l'échafaudage fixe et roulant avant son utilisation – Construire un plafond, des ouvrages verticaux en carreaux de plâtre, carreaux brique ou béton cellulaire, des ouvrages verticaux en briques plâtrières ou briques collées grand format – Traiter les joints, réaliser des enduits pelliculaires, des enduits de plâtre, des gorges simples ou à talon – Réaliser une moulure simple et poser des éléments décoratifs en staff – Nettoyer et replier le chantier.

Pré-requis

Être titulaire d'un des CAP suivant : - CAP métiers du plâtre et de l'isolation ; - CAP peintre applicateur de revêtements ; - CAP carreleur Mosaïste ; - CAP maçon ; - CAP staffeur Ornementaliste ; - CAP interventions en maintenance technique des bâtiments

Public concerné

Validation

Mention Complémentaire - Certificat de spécialisation Plâtrier (niveau 3)

code RNCP ou RS

37918

Certificateur et date de la certification

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
du 01-09-2023

Débouchés et poursuites d'études

BP Métier du plâtre et de l'isolation